

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°7 - Décembre 2023



Édito

Daniel CHEVALIER

Président du Syndicat du Bassin de la Sarthe

« Changer de paradigme »

Qu'il peut être curieux d'évoquer à l'orée de l'hiver et suite à une période bien pluvieuse, la question de la sobriété des usages de l'eau. Pour beaucoup, quelques semaines de mauvais temps et le tour est joué ! Les tensions sur la ressource en eau seraient derrière nous. Mais la question de la recharge de nos nappes souterraines et le retour à des niveaux d'eau suffisants de nos rivières est complexe. Selon les périodes, les pluies sont plus ou moins efficaces et nous ne sommes au final, nous usagers de l'eau, qu'un élément du grand cycle de l'eau.

J'ose le parallèle avec la gestion de nos déchets. Béa Johnson, spécialiste de mode de vie "zéro déchet" revendique que e meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Et bien pour l'eau, nous avons aussi à changer de paradigme. Il ne s'agit plus de se dire : « De combien ai-je besoin d'eau mais qu'est-ce que je peux me permettre ? » Que ce soit lorsque l'on ouvre notre robinet mais aussi dans nos actes d'achat, car derrière tout produit, il y a de l'eau utilisée. La sobriété prend donc là tout son sens. Chaque litre, chaque mètre cube utilisé avec parcimonie sera un pas de plus vers une gestion durable de notre ressource en eau et une protection de nos milieux aquatiques.

La sécheresse de 2022 a sonné comme un avertissement et a permis une réelle prise de conscience de la fragilité de notre eau, même dans nos régions tempérées. Le Plan Eau présenté par le Président de la République au printemps dernier donne le cadre de l'action publique pour plus de sobriété. C'est une très bonne chose car je suis convaincu que nos initiatives d'aujourd'hui feront nos succès de demain.

Je profite bien naturellement de cette période pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année. Qu'elles vous apportent des moments de joie partagés.

www.bassin-sarthe.org



DOSSIER SPÉCIAL

Sobriété des usages de l'eau, pour préserver nos territoires et nos activités

pages 12 à 15

 Bassin de la Sarthe

 Prévention des inondations

 Bassin de la Sarthe amont

 Bassin de la Sarthe aval

 Bassin de l'Huisne

p. 2 Le Syndicat du Bassin de la Sarthe bientôt reconnu EPTB

p. 4 Développement du projet AGIRISK

p. 6 Les premiers enseignements de l'étude "HMUC"

p. 8 Le PTGE de la Sarthe aval sur de bons rails

p. 10 De l'importance de bien inventorier les zones humides

p. 3 Fin des travaux de lutte contre les inondations à Soulligné-sous-Ballon

p. 5 Les ZEC de la haute vallée de la Sarthe modélisées

p. 7 Le plan d'eau de Saint-Saturnin envahi par la Myriophylle hétérophylle

p. 9 La CC du Pays Fléchois suit plusieurs projets de restauration des milieux aquatiques

p. 11 Un contrat territorial pour le bassin de l'Huisne amont

Les membres du SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE :

Communauté de communes Sud Sarthe • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes du Pays Fléchois • Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe • Communauté de communes Cœur du Perche • Communauté de communes des Collines du Perche Normand • Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche • Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Sud-Est Manceau • Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen • Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé • Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe • Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles • Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise • Communauté de communes Maine Saosnois • Communauté de communes du Pays Sabolien • Communauté de communes Le Gesnois Bilurien • Communauté de communes du Val de Sarthe • Communauté urbaine Le Mans Métropole





Le Syndicat du Bassin de la Sarthe bientôt reconnu EPTB



Le Syndicat du Bassin de la Sarthe sera reconnu EPTB en 2024.

territoriales. Il peut aussi assurer l'animation des SAGE des risques d'inondations (SLGRI) sur son territoire. **L'objet et les missions aujourd'hui exercées par le SBS sont semblables à celles d'un EPTB.**

L'intérêt pour le SBS d'être reconnu EPTB est avant tout d'asseoir son action dans le paysage institutionnel local, interdépartemental et interrégional. Par exemple, en tant qu'EPTB, il sera amené à donner des avis sur des dossiers pour lesquels il n'est pas aujourd'hui saisi. Sa nature juridique ne changera pas ; il restera un syndicat mixte sans fiscalité propre.

Suite aux avis favorables des trois Commissions locales de l'eau puis du Comité de bassin Loire-Bretagne, le comité syndical du SBS consultera au printemps prochain, ses collectivités membres sur une modification statutaire actant cette reconnaissance en EPTB.

Le 28 mars 2022, le comité syndical du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) a validé le dossier de demande de reconnaissance en tant qu'**Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)**. Aujourd'hui, on compte 42 EPTB en France.

Le rôle dévolu à un EPTB est principalement d'assurer une mission d'animation et de coordination des maîtrises d'ouvrage, en particulier en matière de GEMAPI. Si le périmètre de compétence de l'EPTB est concerné par un territoire à risques importants d'inondations territoire, son rôle vis-à-vis de la réduction de la vulnérabilité aux inondations s'étend à l'information et au conseil auprès des collectivités et de la stratégie locale de gestion

C'est en projet !

Le site internet va évoluer

L'actuel site internet du Syndicat du Bassin de la Sarthe - www.bassin-sarthe.org - existe depuis 2015. Après 9 ans de service, une nouvelle version du site va être déployée d'ici l'été 2024.

En effet, cette évolution est rendue nécessaire par l'arrêt annoncé pour la fin 2024, de l'outil de cartographie dynamique CARMEN que pilote l'État et dont était bénéficiaire le syndicat. Le SBS doit donc pouvoir disposer de son propre outil de cartographie dynamique ce que la configuration technique du site actuel ne permet pas.

La décision a donc été prise d'opérer à une évolution du site en l'adossant à des modules techniques de dernière génération. Les principales évolutions concerneront principalement son fonctionnement interne (back office). Sa partie visible (front office) donnant satisfaction connaîtra peu de changement. Cette refonte sera l'occasion d'ajouter d'avantage d'interactivité avec vous, les utilisateurs : photo avant/après, photo interactive, consultation de documents sans nécessité de téléchargement, cartographie consultable et interactive, données consultables par territoire, etc. Ce développement est réalisé en interne via des outils en open source.

Restez connecté pour naviguer bientôt sur le nouveau site web du syndicat !



Fin des travaux de lutte contre les inondations à Souigné-sous-Ballon

En juin 2018, la commune de Souigné-sous-Ballon (72) avait été touchée par des inondations exceptionnelles avec près d'1,40 m de hauteur d'eau dans le centre-bourg et 150 habitations touchées. Cinq ans après cet événement, à la suite de plusieurs phases d'études et de concertation, les travaux visant à limiter l'impact des inondations sont terminés. Plusieurs aménagements ont été réalisés comme la restauration de cours d'eau, la mise en place de merlons, la démolition de logements ou bien encore le remplacement d'ouvrage.

L'objectif est de **ralentir au maximum les écoulements en amont du bassin versant** dans les zones rurales et de **les améliorer dans le centre-bourg** de la commune qui est la principale zone à enjeux. Ces travaux, d'un coût total d'environ 700 000 €, ont été inaugurés par les élus locaux, le samedi 17 juin 2023.



Aperçu des travaux réalisés dans le centre de Souigné-sous-Ballon (72).

Connaissance des territoires : des données disponibles gratuitement

Une cartographie des milieux humides produite au niveau national

Lancé en 2021, ce projet initié par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et conduit par une équipe pluridisciplinaire constituée de PatriNat, de l'INRAE, de l'Institut Agro Rennes-Angers, de l'Université de Rennes 2 et de la Tour du Valat a permis :

- De prélocaliser les milieux humides et les zones humides sur toute la métropole ;
- D'évaluer l'état des milieux humides en cartographiant les habitats par télédétection ;
- D'évaluer les fonctions avec des données satellitaires dans 10 bassins versants tests.

Les résultats publiés début 2023, fournissent une connaissance partagée pour contribuer à mieux préserver les milieux humides.

En 2014, une cartographie analogue avait été produite mais ne représentait que les "milieux potentiellement humides". La cartographie de 2023 repose sur les mêmes référentiels nationaux des sols mais considère aussi la flore. Sa modélisation a été réalisée par intelligence artificielle et les résultats ont une résolution de 5 m contre 50 m en 2014.



Eu égard à la qualité de ce travail, cette prélocalisation ne se substitue pas aux inventaires locaux. Elle constitue une connaissance complémentaire.

Pour en savoir plus :

<http://www.patrinat.fr/fr/cartographie-nationale-des-milieux-humides-7187>

L'atlas des cartes de l'anthropocène 2023

L'Institut Géographique National (IGN) a publié la deuxième édition de son atlas des cartes de l'anthropocène qui représente l'influence significative de l'être humain sur la géologie et les écosystèmes. Cette édition fait un focus sur l'occupation des sols.

Connaître l'artificialisation passée, présente et future (par projection) est indispensable pour l'application de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette). L'IGN, grâce à ses différentes ressources, offre des éléments solides et objectifs pour que sa mise en place soit juste et comprise de tous.

À l'occasion de la publication de l'atlas, l'accès aux données évolue, les sites du Géoportail et Géoservices céderont leurs places courant 2024 à www.cartes.gouv.fr

En savoir plus :

Vincent IGELNICK (SBS)

Chargé de mission SIG, analyse territoriale
vincent.igelnick@bassin-sarthe.org
 07 48 72 28 93





Prévention des inondations

Le programme d'études préalable validé

La mise en œuvre du programme d'action inscrit au Programme d'Etudes Préalable (PEP) a démarré début 2023 suite à la phase d'instruction menée par la DREAL Pays de la Loire. Le Préfet de la Sarthe a en effet officiellement validé ce programme sans aucune réserve le 3 février. Quelques recommandations ont été formulées par les services instructeurs afin de faciliter la mise en œuvre du programme d'action.

Celles-ci ont été présentées aux membres du Comité de pilotage qui s'est réuni le 15 juin dernier à Saint-Léger-sur-Sarthe (61). Ce rendez-vous a aussi été l'occasion de détailler le bilan d'activité de la cellule d'animation du PEP et de faire un point sur le début de mise en œuvre des actions. Les membres ont également pu visiter certains travaux réalisés sur la haute vallée de la Sarthe qui participent à la gestion du risque inondation.

Pour en savoir plus sur ce COPIL :

<https://bassin-sarthe.org/assets/documents/PAPI/cr-pep-2023-vf.pdf>

Mesurer et anticiper la vulnérabilité du territoire grâce à la démarche AgiRisk

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), développe en partenariat avec le CEREMA, l'outil AgiRisk. Ce projet d'un montant total de 108 720 € TTC fait l'objet d'un cofinancement à hauteur de 50% entre les deux parties. Le coût restant à la charge du SBS est financé pour moitié dans le cadre du Programme d'Etudes Préalable au PAPI.

Débuté en septembre 2023, ce développement prendra fin en 2025. Une première réunion du comité de pilotage, regroupant des élus et des techniciens, s'est tenue début décembre. AgiRisk permettra de réaliser un diagnostic précis de la vulnérabilité du territoire aux inondations. Pour cela, une quinzaine d'indicateurs spécifiques et adaptés aux enjeux du bassin de la Sarthe seront sélectionnés. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Population occupant des bâtiments de plain-pied fortement inondables ;



Les membres du Comité de pilotage visitent le chantier d'aménagement de l'ouvrage hydraulique au droit du camping du Mêle-sur-Sarthe (61)



- Population occupant un rez-de-chaussée fortement inondable ;
- Population âgée en zone inondable ;
- Logements en zone inondable ;
- Emplois en zone inondable ;
- Montant des dommages aux logements ;
- Montant des dommages aux cultures ;
- Surfaces agricoles inondables.

Grâce à des cartographies et des tableaux de bord dynamiques, **l'outil permet de localiser et d'identifier les principales conséquences d'une inondation** à différentes échelles visuelles (quartiers, communes, communauté de communes...) et pour différents types d'utilisateurs (technicien, urbaniste, élu, gestionnaire de crise...).

Le Mans Métropole et la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe s'engagent dans la réduction de vulnérabilité des logements

Évaluer et réduire la vulnérabilité de son logement pour mieux se protéger face aux inondations, c'est ce que propose Le Mans Métropole et la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe qui viennent de lancer une démarche de réduction de la vulnérabilité sur certains quartiers ciblés.

Des réunions publiques se sont déroulées les 21 et 28 novembre à Arnage et au Mans ainsi que le 13 décembre à Coulaines pour en informer les habitants.

La démarche consiste à réaliser avec l'accord du propriétaire, un diagnostic permettant d'identifier le caractère inondable du bâtiment

et de proposer des actions visant à en réduire sa vulnérabilité.

Le diagnostic reste gratuit pour le propriétaire mais les travaux qui pourront être préconisés seront à sa charge : ceux-ci peuvent bénéficier d'aides financières pouvant atteindre 80 %.



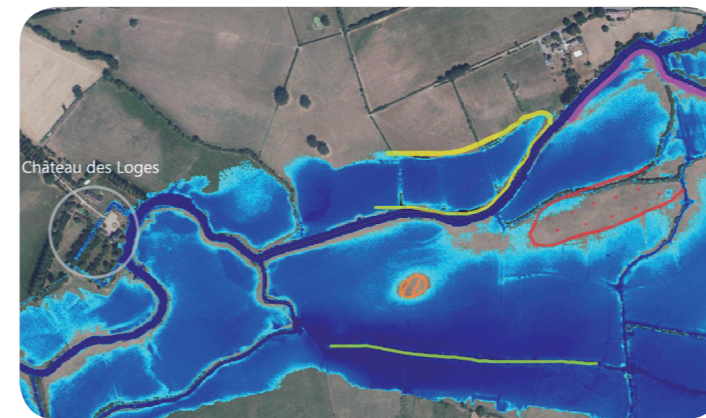
Amélioration de la connaissance

Les zones d'expansion des crues de la haute vallée de la Sarthe modélisées

Aujourd'hui, 120 Zones d'Expansion des Crues (ZEC) ont été pré-identifiées sur les vallées de la Sarthe et de l'Huisne, ce qui représente une surface de 71 km² et une capacité de stockage estimée à 145 millions de m³.

Sur le périmètre de la démarche PAPI, le secteur au plus fort potentiel concerne la vallée de la Sarthe en amont d'Alençon (61). En effet, depuis l'amont du Mêle-sur-Sarthe jusqu'à l'agglomération alençonnaise, les caractéristiques du lit majeur de la Sarthe sont particulièrement adaptées à l'expansion des crues : largeur de la vallée d'environ 800 m et prédominance de prairies.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) a donc accueilli lors du premier semestre 2023 une étudiante stagiaire de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGESS), Chloé Rivière, pour conduire une étude sur la caractérisation de cette ZEC permettant d'appréhender les avantages et les contraintes liés à son fonctionnement hydraulique.



Extrait de la modélisation réalisée sous le logiciel HEC-RAS.

L'étude a permis de mettre en évidence le rôle de certains ouvrages hydrauliques et des merlons de curage présents sur les berges de la Sarthe. Elle a aussi été l'occasion de disposer de données chiffrées en termes de surfaces inondées et volumes stockés. Par exemple, pour une crue centennale les surfaces inondées sur le secteur d'étude représentent un territoire de plus de 10 km² ce qui correspond à un volume stocké supérieur à 3 millions de m³.



Site d'arasement de merlons de curage sur 960 ml (en rive droite et en rive gauche), réalisé par le Syndicat de Bassin de la Haute Sarthe.

À partir de ces conclusions des travaux basés sur des procédés naturels ont pu être proposés comme par exemple l'arasement des merlons de curage ou bien encore la remise en fond de vallée de tronçons. On peut parler de **solutions "douces"** ou d'**infrastructures "vertes"** participant à la fois à la restauration des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Elles constituent une alternative aux ouvrages qualifiés d'**infrastructures "grises"** ou de génie civil.

Si les travaux préconisés n'induisent pas un gain très important en capacité de stockage, ils **permettent d'améliorer le fonctionnement global de la Sarthe et de modifier sa dynamique de crue** en ralentissant les écoulements et en atténuant le pic de crue dans les zones à enjeux.

Le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe, structure GEMAPI locale, a mené les premiers travaux d'arasement de merlons de curage au printemps 2023. Ils ont été présentés le 15 juin dernier aux membres du COPIL du Programme d'études préalable au PAPI.

Le rapport d'étude est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.bassin-sarthe.org/les-zec-de-la-haute-vallee-de-la-sarthe.html>

En savoir plus :

Romain BARBÉ (SBS)
Chargé de mission Planification de la Prévention des inondations
romain.barbe@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 60





Révision du SAGE

Étude quantitative "HMUC" : des problèmes quantitatifs aux explications multiples

Suite à l'inventaire des différents prélèvements et rejets d'eau sur les territoires du bassin versant de la Sarthe amont, un travail de compilation a été réalisé.

Ainsi, des mesures dans plusieurs cours d'eau du bassin versant ont permis de déterminer des débits biologiques. Ces types de débits permettent d'établir les conditions nécessaires au bon fonctionnement général et durable des communautés vivantes aquatiques situées sur le bassin versant, où il est intégré les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eaux.

Ces données sur l'état des milieux, ont alors été compilées avec les connaissances dont on dispose sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau concernés et les nappes souterraines, les prélèvements et rejets composant les principaux usages et les évolutions climatiques à moyen terme sur le territoire qui impacteront nécessairement nos usages et les fonctionnements de nos cours d'eau et nappes souterraines.

Il ressort de cette compilation de grosses disparités au sein du bassin de la Sarthe amont.



Les désordres hydromorphologiques des cours d'eau sont l'une des causes des problèmes quantitatifs.

aux altérations de leurs zones humides connexes, génèrent des déficits quantitatifs notables sur une part importante du territoire.

Enfin, les exportations d'eau en dehors des territoires pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole et une concentration importante de plans d'eau aggravent les situations, notamment sur les secteurs de la Bienne et de l'Ornette.

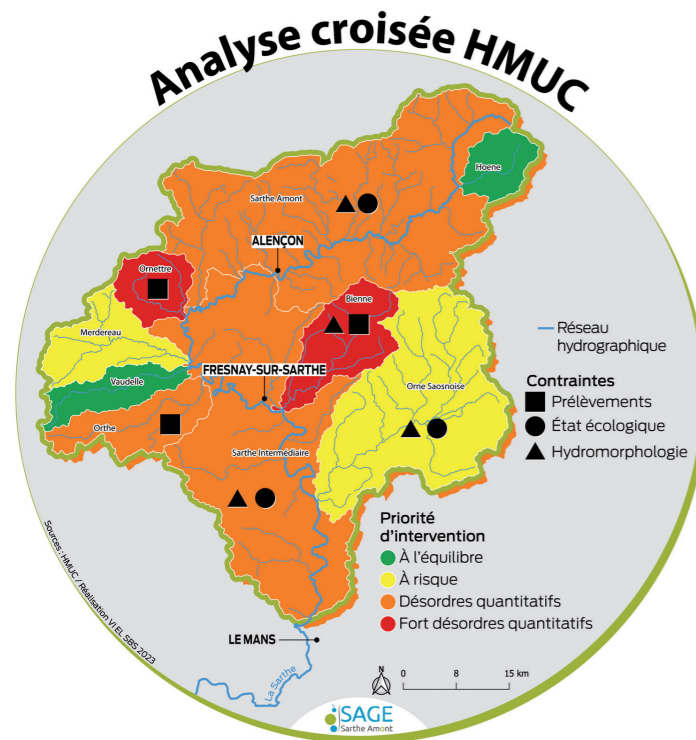
La dernière phase de l'étude qui doit s'achever au cours du premier trimestre 2024, va consister à identifier les volumes prélevables pour répondre en moyenne 8 années sur 10 aux besoins des milieux aquatiques et proposer des actions pour s'adapter au mieux aux effets du changement climatique.

Cette étude quantitative, lorsqu'elle sera finalisée, permettra aux acteurs du territoire de se projeter sur l'adéquation de nos ressources en eau avec chacun de nos usages et leurs pérennités. Ainsi, des données et des outils seront confiés à chacun, dont la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe amont, qui pourra s'en saisir pour alimenter la révision du SAGE. En parallèle, les acteurs locaux pourront se nourrir des résultats pour revoir leurs positionnements vis-à-vis de l'aménagement des territoires, de leurs politiques de développements économiques et de certains aspects réglementaires.

En savoir plus :

Éric LE BORGNE (SBS)

Animateur de la Commission locale de l'eau
eric.leborgne@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 51



En effet, les premiers enseignements de cette étude en cours indiquent que **les problèmes quantitatifs ne sont pas uniquement liés qu'aux prélèvements.**

Précisément, les modifications sur l'hydromorphologie des cours d'eau (recalibrage, rectification) couplés

Ça se passe sur le bassin versant

Le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe s'engage pour la continuité écologique



Site de restauration de la continuité écologique de la Sarthe au Moulin de Longpont à La Mesnière (61), en aval immédiat de la confluence avec l'Hoëne.

Depuis 2020 le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (61) s'est engagé dans plusieurs actions de restauration de la continuité écologique concernant principalement des seuils de moulins.

Suite à l'ouverture permanente des vannes du moulin d'Hauterive, de la suppression des seuils sur Longpont et Bouveuche, Le Mesnil, le Gué, Gournay, le Mêle et Rigoux, la Sarthe et la Vézère retrouvent des écoulements différenciés. Ces derniers permettent d'améliorer la capacité d'épuration des cours d'eau et de développer la biodiversité de la faune et la flore dans et en bordure des cours d'eau.

Ces opérations ont été soutenues par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Normandie et le Département de l'Orne.

La gestion du plan d'eau de Saint-Saturnin en réflexion

Le plan d'eau de Saint-Saturnin (72) appartient à la commune et au Centre de l'Arche (centre de soins et de réadaptation). Sur ce plan d'eau, la présence de la Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*) suscite beaucoup de questions. En effet, cette plante classée comme invasive n'avait pas été jusqu'alors identifiée dans l'ouest de la France.

C'est pourquoi les élus communaux se sont emparés du problème en faisant réaliser une étude pour identifier l'ensemble des enjeux, sur et à proximité de ce plan d'eau et rechercher les meilleures solutions. **L'enjeu prioritaire est d'éviter que la plante colonise davantage d'espace et devienne difficilement gérable.**

Des élèves de la Maison Familiale et Rurale de La Ferté-Bernard ont également proposé leurs services à la commune pour identifier les espèces présentes dans le plan d'eau et échanger avec la population sur l'intérêt de protéger certains milieux.

La problématique est nouvelle, les solutions proposées peuvent aussi être innovantes et questionner les habitudes des usagers. C'est pourquoi, une phase de discussion, de pédagogie et de concertation sera nécessaire avant toute décision.



Le plan d'eau de Saint-Saturnin (72) est envahi de Myriophylle hétérophylle.

L'équipe du Syndicat Mixte de la Sarthe Amont est recrutée

Nouveau syndicat en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques, le Syndicat Mixte de la Sarthe Amont (72) a recruté son équipe au printemps dernier. Énora Berthou est ainsi la chargée de mission GEMA du syndicat. Elle a notamment pour missions d'assister

techniquement les élus du syndicat, de faciliter l'appropriation des projets avec les riverains des cours d'eau et de suivre les futurs travaux. Côté administratif, elle est assistée par Graziella Gimonet. Les bureaux du SMSA sont situés à Fresnay-sur-Sarthe sur le même

site que la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Contact
Énora Berthou, 02 72 88 35 55
enora.berthou@smsartheamont.fr



Mise en œuvre du SAGE

Le projet de territoire pour la gestion quantitative de l'eau sur de bons rails

Depuis le début de la démarche en juillet 2022, le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) a pris de l'ampleur sur le bassin de la Sarthe aval. Pour rappel, **ce projet vise à concilier collectivement les besoins en eau du territoire et la ressource en eau disponible**, notamment au vu des déficits hydriques constatés en période estivale.

Installé par le Préfet de la Sarthe le 10 janvier 2023, le Comité de pilotage (COFIL) de la démarche constitue l'instance centrale de la gouvernance du PTGE. Celle-ci a été étoffée tout au long de l'année 2023. Initialement basée sur la composition de la Commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Sarthe aval, elle a été ouverte à la candidature de multiples acteurs de l'eau sur le territoire dans le but d'atteindre une représentativité la plus exhaustive possible des enjeux du territoire.



Le comité de pilotage du PTGE a été installé début 2023 par M. le Préfet de la Sarthe.

Ainsi, à la rentrée 2023, le COFIL a validé la méthodologie à adopter pour l'étude complémentaire quantitative.

Cette étude représente l'un des deux points importants de la démarche PTGE car prenant en compte l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat. Celle-ci est réalisée en régie par Clément Bujisho.

Le second point d'attention est l'étude socio-économique à venir au cours de l'année 2024 : son cahier des charges est en cours de rédaction et sera prochainement présenté au COFIL.

En savoir plus :

Clément BUJISHO (SBS)
Chargé de projet "PTGE, gestion quantitative"
clement.bujisho@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 63



Les économies d'eau en action

La Commission locale de l'eau avait acté dès 2022 l'entrée dans cette démarche de PTGE, à condition de ne pas attendre les résultats de cette concertation pour passer à la mise en œuvre d'actions concrètes quantitatives déjà identifiées comme nécessaires dans le SAGE Sarthe aval.

Ainsi, en parallèle de l'élaboration du PTGE, **un groupe de travail sur les économies d'eau a été créé début 2023**. Il s'est réuni une première fois pour recenser les actions déjà existantes sur le territoire, puis une seconde fois pour proposer un plan d'action sur le bassin de la Sarthe aval en fonction de chaque type d'usager : grand public, industriels, agriculteurs, élus, scolaires...

Ce plan d'action a été validé par le comité de pilotage du PTGE le 22 septembre 2023 et sera donc mis en œuvre

dès 2024 par les maîtres d'ouvrages identifiés : Chambre d'agriculture, Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, Groupement des agriculteurs biologiques, Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), collectivités, UFC-Que Choisir, France Nature Environnement Sarthe.

Ce groupe de travail est composé de membres volontaires au sein du comité de pilotage, voire à d'autres structures intéressées pour y contribuer.

Si vous souhaitez participer au groupe de travail ou juste vous informer sur le plan d'actions validé, n'hésitez pas à contacter Julie Stein au SBS.



Zoom sur... L'OUGC

En parallèle, sans attendre les résultats du PTGE, la profession agricole s'organise pour gérer collectivement les besoins en eau pour l'irrigation dans le but de s'adapter à la ressource disponible, en fonction des besoins des milieux.

Dans ce cadre, la Commission locale de l'eau a donné un avis favorable le 22 septembre 2023 à la candidature de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).

Ça se passe sur le bassin versant

Deux nouveaux Contrats territoriaux Eau renouvelés

Deux Contrats territoriaux Eau (CT Eau) sont présents sur le bassin versant de la Sarthe aval pour financer les maîtres d'ouvrages porteurs d'actions contribuant à la stratégie de territoire donnée. Toutes ces actions contribuent grandement à la mise en œuvre du SAGE Sarthe aval.

Il s'agit :

- Du **CT Eau Sarthe aval** sur les portions mayennaises et sarthoises du bassin versant, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe.
- Du **CT Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme** en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le Conseil départemental 49 et par le Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme.

Les premiers contrats sur ces deux territoires ont eu lieu sur la période 2021-2023. Le bilan est en cours. Pour le prochain CT Eau Sarthe aval 2024-2026, la plupart des maîtres d'ouvrages poursuivent leurs actions et restent ainsi dans cette stratégie de territoire.

De nouveaux maîtres d'ouvrages rejoignent aussi le contrat, notamment au vu des nouveaux enjeux quantitatifs :

- Le Pays Vallée de la Sarthe en lien avec son Plan Agricole et Alimentaire Territorial.
- Le Conseil départemental de la Sarthe sur la continuité écologique de la Sarthe.
- Les Fédérations de pêches et de protection des milieux aquatiques.
- La Communauté de communes du Pays Fléchois dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI.

En savoir plus :

Julie STEIN (SBS)
Animatrice de la Commission locale de l'eau
julie.stein@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 57



La Communauté de communes du Pays Fléchois suit plusieurs projets de restauration des milieux aquatiques

La Communauté de communes du Pays Fléchois (CCPF) regroupe 14 communes pour 27 000 habitants. Ce territoire repose sur les bassins versants du Loir et de la Sarthe aval.



Jean-Claude Boiziau, Eliakim Péaron et Willy Chéneau veillent sur les milieux aquatiques du Pays Fléchois.

Sur les bassins de la Vézanne et du Fessard, dans le cadre du CT Eau 2021-2023, la communauté de communes accompagne depuis 2020 des projets communaux dans le cadre du dispositif TEN à Arthezé, La Fontaine Saint-Martin et Oizé. Elle adhère au Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) depuis 2021.

Quittant le Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié **au 1^{er} janvier 2024, la CCPF assurera en régie le portage de la compétence GEMA sur les 7 communes de son territoire concernées par les bassins versants de la Vézanne et du Fessard**. Elle a notamment déposé une fiche de candidature à hauteur de 437 000 € pour le prochain Contrat territorial Eau Sarthe Aval 2024-2026. Au niveau communal, Oizé poursuit son action et la commune de Bousse s'ajoute au contrat en lien avec le dispositif TEN.

Les interlocuteurs techniques privilégiés de la CCPF pour le bassin de la Sarthe sont Eliakim Péaron (technicien GEMAPI) et Willy Chéneau (chef de service). Par ailleurs, Jean-Claude Boiziau, Vice-président de la CCPF en charge de l'eau, l'assainissement et la GEMAPI, est l'élu référent de la CCPF au SBS.

Contact :
Service Patrimoine Naturel, 02 43 45 66 15 (CCPF)
gemapi@cc-paysflechois.fr

Très engagée sur les sujets environnementaux, la CCPF dispose d'un service patrimoine naturel (6 agents) qui œuvre sur les sujets de la GEMAPI, la gestion de la Réserve naturelle régionale des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche et l'animation du programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN).



Mise en œuvre du SAGE

Gestion quantitative : la CLE reste vigilante

La Commission locale de l'eau (CLE) est régulièrement saisie pour donner son avis sur des demandes de prélèvements d'eau. Sur le bassin des Parence (72) en particulier, identifié en déficit hydrologique annuel et en tension quantitative, la CLE est extrêmement vigilante quant aux nouveaux prélèvements qui pourraient être autorisés, voire régularisés.

Systématiquement, le service instructeur de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe demande l'avis de la CLE. Cette dernière examine l'importance des volumes sollicités au regard de la situation du bassin et les met en parallèle avec des volumes autorisés pour des prélèvements qui ne sont plus utilisés. Elle peut être amenée aussi à alerter le pétitionnaire sur la capacité à fournir de l'eau de l'aquifère sollicité afin de ne pas remettre en question la pérennité de l'activité.



Dans les secteurs en tension, la Commission locale de l'eau veut examiner les demandes de prélèvements au cas par cas.

Enfin, la nature de l'activité rentre en compte. En effet, il ne s'agit pas d'empêcher ou de freiner l'activité de producteurs engagés dans un projet alimentaire territorial par exemple.

En revanche, elle ne souhaite pas rentrer dans une logique de régularisation systématique de prélèvements anciens. Si régularisation il y a, la CLE demande la mise en place d'un suivi des prélèvements pour qu'à terme, l'exploitant entre dans une démarche de gestion collective des volumes. Cette question de la régularisation est d'autant plus prégnante que les services de la DDT font état de nombreux signalements volontaires de prélèvements qui n'étaient pas connus de l'administration et de l'Agence de l'eau.

En savoir plus :

Vincent TOREAU (SBS)

Animateur de la Commission locale de l'eau
vincent.toreau@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 55



De l'importance de bien inventorier les zones humides



Les zones humides ne doivent plus être perçues comme des secteurs de contraintes.

Les zones humides remplissent des fonctions majeures pour la biodiversité, la ressource en eau et le stockage de carbone. Leur préservation est essentielle, plus encore dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Aussi, depuis de nombreuses années, les acteurs de l'eau s'engagent pour les zones humides. C'est pourquoi, que ce soit pour répondre au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne et au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Huisne, les communes ou leurs groupements chargés de l'urbanisme ont l'obligation d'inventorier les zones humides présentes sur leur territoire.

Trop souvent, cet inventaire est perçu comme contraignant et dénué d'intérêt. Pourtant, il est l'occasion pour la collectivité de planifier de manière précise les secteurs qui sont appelés à être urbanisés sans contrainte environnementale. L'objectif étant d'éviter qu'une parcelle identifiée comme pouvant être urbanisée dans le document d'urbanisme ne le soit finalement plus au moment de l'instruction des dossiers d'autorisation environnementale et de déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Pour rappel, pour ces secteurs, la Commission locale de l'eau conseille de procéder à un inventaire conforme à l'article L.211-1 du code de l'environnement qui caractérise les zones humides, soit par la présence d'un sol hydromorphe, soit par l'existence de plantes hygrophiles. Cela permet à la collectivité et aux porteurs de projets d'éviter toute déconvenue future.

Ça se passe sur le bassin versant

Un contrat territorial pour l'amont du bassin

En cohérence avec les actions portées sur l'aval du bassin versant de l'Huisne, les acteurs de l'eau ornais et euréliens ont signé le 9 octobre dernier, un contrat territorial prévoyant des actions jusqu'en 2025 dans l'objectif d'améliorer l'état des masses d'eau.

Ce **contrat territorial "Huisne amont"**, outil financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, permettra d'engager des **actions pour restaurer les cours d'eau dégradés, pour lutter contre les pollutions diffuses et les phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols**. Pour cela, 11 maîtres d'ouvrage (SMAR Loir 28, Communautés de communes, Parc du Perche, Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, Chambre d'agriculture de Normandie, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, GIEE du Perche, APAD Perche, Conservatoire des espaces naturels de Normandie, Office National des Forêts) se sont engagés à porter des actions sur le territoire.

Ce contrat territorial représente une **enveloppe prévisionnelle de 3 900 000 €** financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Régions Normandie et Centre, Val de Loire et les Départements de l'Orne et d'Eure et Loir. Il englobe principalement des actions de restauration hydromorphologique des cours d'eau, visant à rétablir leurs fonctionnalités, par exemple en recréant des méandres sur les secteurs ils ont été rectifiés par le passé ou bien en les replaçant dans leur lit naturel ou encore en restaurant leur matelas alluvial.

Pour lutter contre les pollutions diffuses et les phénomènes d'érosion des sols, des animations et des essais sur le terrain en agriculture de conservation des sols (diminution du travail du sol, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, maîtrise et valorisation des couverts végétaux...) seront réalisés et des haies anti-érosives seront plantées chez des agriculteurs volontaires.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe, porteur du SAGE, pilote, comme sur l'aval du bassin versant, le contrat territorial. Le Parc naturel régional du Perche, quant à lui, ayant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est sa structure animatrice. Pour ce faire, il a recruté une cellule d'animation constituée de Jodie Lodge, animatrice du contrat et d'Emmanuel Plessis, technicien milieux aquatiques.

En savoir plus :

Jodie Lodge, 02 33 85 36 36 (Parc naturel régional du Perche)
jodie.lodge@parc-naturel-perche.fr

La "Fédé 28" déjà en action



Dans le cadre de ce contrat territorial, la Fédération d'Eure et Loir pour la pêche et la protection des milieux aquatiques a initié ses premiers travaux de **restauration de la continuité écologique** cet été au niveau de l'ouvrage de répartition de la Pitarnière sur la Rhône à Nogent-le-Rotrou. Situé à l'amont du moulin de Pseau, il représentait une chute de plus d'un mètre, infranchissable pour les poissons. Le vannage a donc été supprimé et comblé, et le lit naturel du cours d'eau a été restauré sur un linéaire de 100 mètres, rétablissant la libre circulation des espèces et des sédiments. **La répartition des débits est maintenant inversée**, 80% sont restitués au cours d'eau et 20% au bief. Le montant des travaux s'élève à 50 000 €.



La Rhône (Nogent-le-Rotrou - 28) avant travaux.



La Rhône (Nogent-le-Rotrou - 28) après travaux.





Dossier spécial : la sobriété des usages de l'eau

Un impératif face au dérèglement climatique

La sécheresse exceptionnelle de 2022 a mis en lumière la fragilité de notre ressource en eau. Sa raréfaction et les problèmes de qualité qu'elle connaît rend nécessaire d'agir rapidement pour adapter aux conséquences du dérèglement climatique. Plusieurs des 53 mesures du Plan eau présenté par le Président de la République au printemps 2023, concernent la sobriété des usages de l'eau.

Économiser l'eau pour tous les acteurs

L'objectif du gouvernement est de **baisser de 10 % les volumes d'eau prélevés d'ici à 2030**. Parmi les mesures qui déclinent cet objectif, on peut retenir :

- Pour toutes filières économiques, la réalisation d'un **plan de sobriété en eau**.
- La **réduction de la consommation d'eau** dans les bâtiments neufs.
- Le **soutien aux pratiques agricoles économes eau**, telles que l'émergence de filières peu consommatrices, ou l'irrigation au goutte-à-goutte.
- En fonction des besoins des territoires, les particuliers seront accompagnés pour l'**installation de kits hydro-économes** et de **récupérateurs d'eau de pluie**.
- En plus de ces mesures, une **campagne de communication "grand public"** incitant à **économiser l'eau** sera lancée et la **sensibilisation** aux enjeux de l'eau sera **renforcée auprès des scolaires**.

Mieux planifier les prélèvements

Il s'agit là de décliner l'objectif de baisse de 10% d'eau prélevée dans les documents de planification tels que les SDAGE et plus localement les SAGE. A l'occasion de leur révision, ces derniers doivent intégrer des trajectoires de prélèvement alignées sur des scénarios prospectifs. Rappelons que les SAGE peuvent d'ores et déjà réglementer les volumes prélevables par usage. De son côté l'Etat, par l'intermédiaire des DDT et des DREAL, mettra fin progressivement aux autorisations de prélèvements supérieures à ce qui est soutenable dans les bassins versants en déséquilibre quantitatif.



Mieux mesurer les volumes prélevés

L'objectif recherché est d'améliorer le pilotage de la ressource en eau en mesurant mieux les volumes prélevés. Cela permettra d'améliorer la connaissance et le suivi à des fins d'adaptation des actions à mettre en place. Cet objectif se traduira par :

- L'**installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés** pour tous les prélèvements importants, correspondant aux seuils d'autorisation environnementale;
- L'**encadrement des petits prélèvements** en abaissant les seuils de déclaration des forages domestiques tout en simplifiant la procédure.

RETENEZ CETTE DATE! 26 MARS

Le **26 mars 2024**, le Syndicat du Bassin de la Sarthe organisera sa **7^e journée de l'eau** sur le thème de la **SOBRIÉTÉ DES USAGES DE L'EAU**.

Réservé aux membres des Commissions locales de l'eau et du comité syndical, ce rendez-vous sera l'occasion d'échanger avec des spécialistes de la question, de découvrir des ateliers sur les économies d'eau mais aussi de participer aux fresques de l'eau et du climat.

LES CHIFFRES CLÉS sur le bassin de la Sarthe



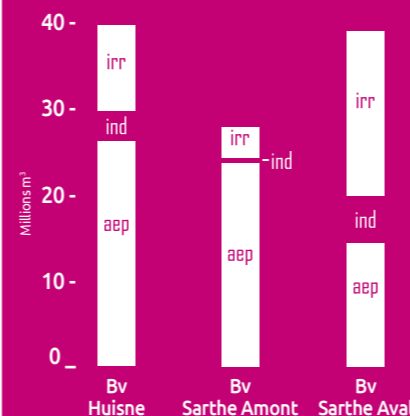
106,7 millions m³

Volumes d'eau prélevée en 2020
45 % en rivière - 55 % en nappe souterraine



6 /10 pour l'eau potable

L'usage eau potable représente 60% des volumes prélevés, 30 % pour l'irrigation et 10 % pour l'industrie



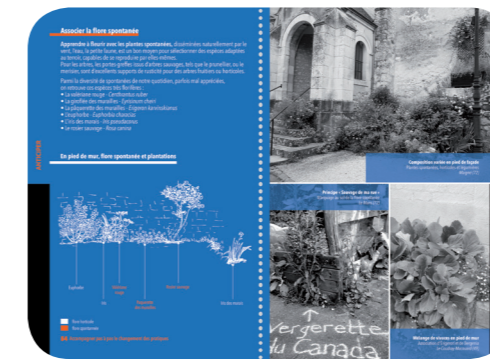
1m³ / 2 prélevé pour l'irrigation sur Sarthe Aval

À contrario les prélèvements AEP sont largement majoritaire sur les bassins de l'Huisne et de la Sarthe amont

Les chiffres présentés ici doivent être interprétés au regard de plusieurs points :

- Les données sont issues de la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE - 2020). Elle ne référence que les prélèvements de volumes importants soumis à redevance : l'évaporation liée aux plans d'eau par exemple n'apparaît pas.
- L'eau potable (AEP) n'est pas un usage en soi mais bien une source d'alimentation en eau à destination d'autres usages (domestique, industriel, agricole, ...).
- Les données présentées sont celles du prélèvement en eau induit par les usages, à distinguer de leur consommation en eau qui inclut quant à elle les rejets au milieu naturel. Ainsi, des usages comme l'industrie ou l'AEP, qui induisent de forts rejets, sont peu consommateurs en eau malgré leurs prélèvements importants. A l'inverse, l'irrigation ou l'évaporation liée aux plans d'eau ne rejettent que très peu d'eau utilisable directement au milieu, leur consommation est donc plus importante.
- L'importance relative des prélèvements peut varier au cours de l'année. On irrigue par exemple significativement plus en été qu'en hiver et les prélèvements pour l'irrigation peuvent varier fortement d'une année sur l'autre selon les conditions météorologiques.

Des actions déjà en cours à l'initiative du SBS



Le guide propose plusieurs "fiches conseil" d'aménagement.

Un guide sur l'eau dans nos villes et nos villages

À l'initiative de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Sarthe amont, le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) a conventionné avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe pour notamment élaborer **un guide à destination des élus et des agents des collectivités**.

D'abord imaginé comme un outil d'aide à la décision pour planter tels ou tels végétaux, le travail mené par le CAUE et l'animateur de la CLE, permet de disposer d'un maximum d'éléments d'information sur la conception, l'aménagement et la gestion des espaces communaux pour limiter les arrosages.

Le SBS souhaite que ce guide soit aussi utilisé par de nombreuses collectivités, au-delà du simple périmètre du bassin de la Sarthe. L'objectif commun poursuivi par la CLE et le SBS est d'amener les collectivités vers l'exemplarité envers les autres usagers.

Sensibiliser la population aux économies d'eau

Au-delà du guide, **la communication auprès de la population est importante** pour une bonne appropriation de la démarche. Ainsi des communes tests seront accompagnées pour réaliser des plantations avec leurs administrés sur le territoire du bassin de la Sarthe.

Ces actions sont reprises dans le plan d'action "Économies d'eau" validé en parallèle de la démarche de PTGE sur le bassin de la Sarthe aval, afin d'exporter ce guide sur les départements voisins : Mayenne et Maine-et-Loire. Elles seront ainsi financées via le CT Eau Sarthe aval 2024-2026.

Également dans ce plan d'actions et via le CT Eau Sarthe aval 2024-2026, le SBS va accompagner l'UFC-Que Choisir de la Sarthe afin de déployer leurs **ateliers "Les Rendez-vous conso"** sur la thématique de l'eau. Ces ateliers de 15 à 20 personnes, d'une durée de 2 heures, animés par des bénévoles de l'UFC-Que Choisir, permettent des échanges entre les participants, apportent des connaissances pratiques afin de mieux connaître sa consommation d'eau et découvrir des gestes anti gaspillage.

Si vous êtes intéressés pour organiser ou participer à ces ateliers, vous pouvez contacter Françoise Grimard à l'UFC-Que Choisir de la Sarthe.

Contact :
Françoise Grimard, 06 19 82 15 42 (UFC-Que Choisir de la Sarthe)
fgrimard@sarthe.ufcquechoisir.fr





Dossier spécial : la sobriété des usages de l'eau

Mieux retenir l'eau dans les sols

Face aux évènements climatiques stressants pour la ressource en eau, il est indispensable de mieux connaître et travailler avec la réserve hydrique du sol.

En effet, le sol agit comme une éponge : infiltration, stockage et redistribution. Plus il sera préservé, plus ce rôle d'éponge sera efficient. Même si tous les sols n'ont pas la même capacité à infiltrer et retenir l'eau, il existe des solutions pour améliorer ces processus.

Les **mesures naturelles** de rétention d'eau, ralentissent l'écoulement de l'eau en surface et favorisent son infiltration dans les sols, les écosystèmes naturels et les aquifères. Ces mesures multifonctionnelles contribuent à réduire l'exposition aux risques naturels et à répondre à plusieurs problématiques à la fois : sécheresse, inondation, biodiversité, cadre de vie, etc.

Globalement, toutes les mesures qui contribuent à préserver les sols et qui évitent la concentration des écoulements permettent d'augmenter la capacité de ceux-ci à retenir l'eau.

Concernant **le volet agricole**, les principales mesures identifiées concernent l'amélioration de la qualité du sol (contenu en matière organique, structure) et l'optimisation de la couverture végétale.

Le maintien d'une couverture végétale est une mesure phare pour faciliter



Le type de travail du sol et sa couverture expliquent la qualité de sa structure.

l'infiltration et limiter l'érosion hydrique. Celle-ci va participer à freiner les écoulements et favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau grâce aux racines qui vont améliorer la porosité du sol. Ces techniques sont utilisées en cultures intercalaires ou en cultures associées. Elles peuvent être complémentaires aux techniques limitant voire excluant le labour qui visent également à réduire les risques d'érosion et favoriser l'infiltration.

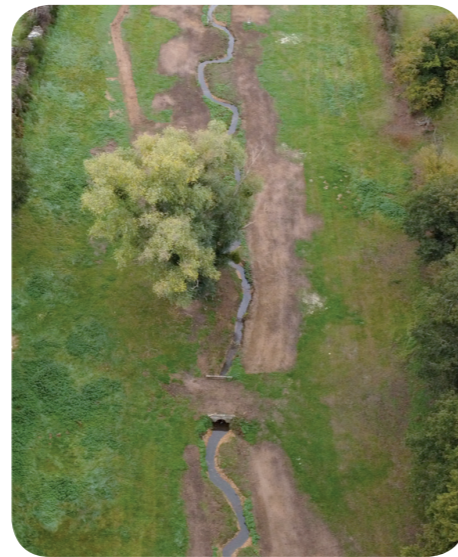
La mise en place de zones végétalisées ou de structures arborées comme les haies en travers des voies d'écoulement ou le long des cours d'eau sont aussi de réels atouts.

D'autres techniques comme la mise en place de paillage ou l'apport en matière organique sèche sur les sols limitent l'évaporation.

En milieu urbain, l'artificialisation des sols est aujourd'hui une préoccupation majeure des aménageurs qui proposent désormais des solutions pour les désimpermeabiliser et les végétaliser. L'objectif est bien de favoriser l'infiltration des eaux

pluviales avec par exemple la création de noues ou de dépressions végétalisées.

Enfin d'autres mesures liées à la **préservation des milieux aquatiques** comme la restauration des zones humides ou la remise en fond de vallée de cours d'eau améliorent l'infiltration des eaux dans le sol et favorisent les échanges avec les nappes.



Le reméandrage des cours d'eau de tête de bassin versant participe à la rétention d'eau dans les sols.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, au travers de son Plan de résilience Eau 2023-2024 et l'État via le Fonds Vert accompagnent financièrement ce type d'actions visant à renforcer la capacité de résilience de la nature.

Paroles d'acteurs



Alain ANDRÉ

Bénévole de l'association UFC-Que Choisir de la Sarthe, membre du collège des usagers des Commissions locales de l'eau.

«**Nous militons pour des économies de tous.**»

Quel rôle tient votre association dans les Commissions locales de l'eau ?

UFC-Que Choisir, bâtit son action sur l'eau, par le fait que c'est un produit naturel indispensable à la vie de toutes et de tous. L'eau n'appartient à personne, autrement dit à tout le monde. Seule association qui représente les consommateurs, elle souhaite peser et agir pour une gestion de l'eau, qui privilégie l'intérêt général avant celui des particuliers. Elle se positionne pour une production d'eau potable de qualité et de quantité suffisante.

L'association milite pour une réelle mise en œuvre du principe "pollueur-payeur". Le plus gros pollueur, le monde agricole, ne participe pas, et de loin, à payer sa pollution. Ce sont les consommateurs qui paient à leur place.

Dans les actions mises en œuvre, pour cette recherche de qualité et quantité, nous privilégions les actions préventives avec obligation de résultat. De plus, dans cette politique de gestion de l'eau nous souhaitons une meilleure prise en compte du volet santé et environnement pour le faire prévaloir sur le volet économique immédiat.

Quelles sont vos positions sur la gestion quantitative de l'eau ?

Le réchauffement climatique est pour nous acté : nous militons pour des économies de tous.

Pour nous consommateurs, il faut disposer de réseaux d'eau sans fuites, adopter les attitudes et gestes pour minimiser notre consommation et diminuer tout usage de produits synthétiques pour moins la polluer.

Les systèmes de productions agricoles doivent être revus pour diminuer l'usage de l'irrigation ou tout au plus la maintenir. Ces productions, ces systèmes existent, mais il faut changer ! Est-ce cette volonté qui fait défaut ? Nous souhaitons aussi que soit limitée la durée des prélèvements agricoles en élargissant la période d'étiage. Les dispositifs et règles d'irrigation devraient être les mêmes pour l'ensemble du bassin versant de la Sarthe avec des critères clairs, fiables, crédibles et compris de tous.

Bien sûr nous ne pouvons qu'être hostiles aux "bassines" qui constituent une capture d'eau de tous au profit d'intérêts particuliers.



Catherine GUITTET

Coordnatrice Environnement du site Saint-Laurent au sein du groupe LDC.

«**Concilier nos besoins en eau et la préservation de la ressource sans dégrader la qualité de nos produits.**»

Présentez-nous le groupe LDC et ses besoins en eau ?

Le siège historique du groupe LDC est situé à Sablé-sur-Sarthe. LDC est le premier groupe volailler en France. LDC possède à Sablé deux grands sites de production : LDC Saint Laurent (abattoir et découpe de poulets et de dindes, fabrication de produits élaborés crus de poulet et de dinde) et le Département Produits Élaborés (fabrication de produits cuits à base de volaille, panés, rôtis, confits). Ces deux sites sont de gros préleveurs d'eau potable qui est fournie par le site de La Martinière à Sablé. Les rejets se font aussi sur le bassin de la Sarthe aval.

Quelles actions d'économie d'eau a engagé le groupe LDC ?

Le groupe LDC a entrepris une démarche de management éco-responsable de l'eau depuis plusieurs années. Nous avons par exemple un suivi et une analyse des consommations d'eau journalière afin d'identifier les éventuelles anomalies. Les indicateurs de performance (ratio de consommation en l/kg de produit abattu ou de produit fini) sont analysés très régulièrement afin de suivre l'évolution. Le Plan de comptage du site établit la répartition de la consommation d'eau par poste : besoins d'eau indispensables, incompressibles, et les besoins pouvant être réduits, supprimés par d'autres moyens techniques ou organisationnels.

Nous avons aussi engagé une chasse aux fuites par de la détection et la réparation des fuites sur le réseau, en rédigeant des standards, en réalisant un audit des bonnes pratiques et en formant le personnel (substituer la pousse à l'eau en atelier par du balayage, râclage de la matière et enfin par le réglage des outils de production).

D'autre part, nous avons investi dans des équipements utilisant moins d'eau ou plus du tout. Par exemple, les condenseurs fonctionnant avec un refroidissement à l'eau ont été remplacés par des condenseurs à air sur le site de Saint Laurent en 2018. Cela représente une économie d'eau annuelle de 25 000 m³. Sur le site DPE, la consommation a été divisée par deux (gain de 20 000 m³) grâce au remplacement d'une partie des condenseurs à eau par des condenseurs adiabatiques. Un dernier exemple concerne les circuits de refroidissement des operculeuses pour le conditionnement des produits fini : auparavant réalisé en circuit d'eau ouvert sont dorénavant en circuit fermé (gain de 8 000 m³/semaine).

Quelles sont les perspectives dans le futur ?

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et dans le cadre d'arrêtés sécheresse, nous poursuivons notre démarche de réduction de prélèvements d'eau afin de diminuer notre impact. Pour cela, chaque site possède un plan d'action avec des objectifs chiffrés à horizon trois ans s'appuyant sur les engagements RSE du Groupe LDC.

Ça me questionne !

Eau et agriculture : 7 questions sur les retenues de substitution ou "méga-bassines"



La construction de réserves ou de retenues de substitution en eau ou "méga-bassines" pour irriguer les cultures suscite beaucoup de questionnement. Qu'est-ce qu'une réserve de substitution ? Est-ce une solution face à la sécheresse ? Le point en 7 questions :

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/288035-eau-pour-lirrigation-agricole-les-mega-bassines-en-sept-questions>

L'équipe

Vincent TOREAU

Directeur. Animateur de la CLE du SAGE Huisne

- vincent.toreau@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 55

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont

- eric.leborgne@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 51

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administratif et comptable

- julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org
- 06 12 27 04 34

Julie STEIN

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval

- julie.stein@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 57

Romain BARBÉ

Chargé de mission Planification de la PI

- romain.barbe@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 60

Vincent IGELNICK

Chargé de mission SIG, analyse territoriale

- vincent.igelnick@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 28 93

Clément BUJISHO

Chargé de projet PTGE, gestion quantitative

- clement.bujisho@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 63

Standard : 02 33 82 22 72



Syndicat du bassin de la
Sarthe

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°7 - Décembre 2023

Éditeur : Syndicat du bassin de la Sarthe (SBS) – Directeur de la publication : Daniel Chevalier

Conception, réalisation et rédaction : Équipe du SBS, Jodie Lodge (PNR Perche), Willy Chéneau (CC du Pays Fléchois) – Crédit photos : SBS, CC du Pays Fléchois, FDPMA 28, LDC.

Dépôt légal : Décembre 2023. ISSN 2490-806 – Diffusé à : 800 exemplaires – Impression : Imprimerie Auffret Plessix

Syndicat du Bassin de la Sarthe, 1 Place Saint Léonard, 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 02 33 82 22 72 – Courriel : contact@bassin-sarthe.org

Site Web : www.bassin-sarthe.org



Edité grâce au soutien financier de :



L'EAU
VOUS DIT MERCI